

BAREME TTC HONORAIRES @XELITE

Immobilier Traditionnel et Ancien

A l'exclusion du neuf (VEFA), Commerces et Immobilier d'entreprise
A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

PRIX NET DE VENTE		TAUX
<	40 000 €	Forfait 4 000 €
40 001 €	60 000 €	Forfait 5 500 €
60 001 €	80 000 €	Forfait 6 000 €
80 001 €	100 000 €	Forfait 7 000 €
100 001 €	120 000 €	Forfait 7 500 €
120 001 €	140 000 €	Forfait 8 000 €
140 001 €	160 000 €	Forfait 9 000 €
160 001 €	180 000 €	Forfait 9 500 €
180 001 €	200 000 €	Forfait 10 000 €
200 001 €	220 000 €	Forfait 11 000 €
220 001 €	240 000 €	Forfait 11 500 €
240 001 €	260 000 €	Forfait 12 000 €
260 001 €	280 000 €	Forfait 13 000 €
280 001 €	310 000 €	Forfait 14 500 €
310 001 €	350 000 €	4,70 %
350 001 €	380 000 €	4,50 %
>	380 001 €	4,30 %

HT du prix de vente

Etant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)

BAREME DES HONORAIRES NEUF-VEFA (Vente en ETAT Futur d'achèvement)

Montant des Honoraires AU 15 Avril 2019 Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur. Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et Foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est déterminé par le promoteur en charge du programme concerné. AXELITE immo applique ainsi la grille tarifaire de ses promoteurs partenaires. En toute hypothèse, le consommateur est informé que : - Le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé. - Les honoraires sont à la charge du vendeur (promoteur). - Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC). - En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.

TRANSACTIONS Ancien Neuf Prestige commerce